AR PREFECTURE

006-210601597-20180115-08_15_01_2018-DE

Regu le 16/01/2018





REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ALPES-MARITMES

ARRONOMISSIONED DE NUCE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2018 À 17H00

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le neuf janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers Municipaux en exercice : 29 Étaient Présents:, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur André BIANCHERI, , Madame Isabelle PALAZZOLI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Anne RAINAUD, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Régis BELLI, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE,

Présents : 20

Madame Patricia DEGUS

Votants: 25

Absents avec procuration

Monsieur André BEZZINA donne procuration à Madame Patricia DEGUS
Madame Catherine BARRAJA donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Pasquale HATTEMBERG donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI,
Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Monique LAUGIER donne procuration à Monsieur Jean-Louis BAUCHET

Absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN Madame Christine PETRUCCELLI Monsieur Cédric CIRASA Madame Marie-Paule ZANOTTI.

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

8 /OBJET : STATIONNEMENT SUR VOIRIE - REPORT DE VALIDITÉ DES CARTES D'ABONNEMENT SUITE À LA MISE EN PLACE DU FPS

Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Adjoint au Maire, expose à ses collègues

Suite à la réforme de la décentralisation du stationnement payant sur voirie (FPS), la commune de Villefranche-sur-Mer a lancé un marché public afin de mettre aux normes les horodateurs de la commune. La mise en place de ces

AR PREFECTURE

006-210601597-20180115-08_15_01_2018-DE

Regu le 16/01/2018

apparells sera operationneme te 1^{et} avril 2018, dans l'intervalle les parkings sur voirie seront gratuits sur l'ensemble de la commune du 1^{et} janvier au 31 mars 2018

Certains abonnés ayant pris leurs cartes trimestrielles et annuelles courant 2017, vont perdre 1 mois, 2 mois ou 3 mois d'abonnements.

Afin que ces personnes ne soient pas lésées Il leur propose de reporter la durée de validité de leur abonnement à compter du 1^{ex} avril 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré à l'unanimité ADOPTE

Le Maire

1

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délui de deux mois à compter de sa date d'exécution :

soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives